

mon avis, sont dans l'intérêt du Commonwealth en général et de chacun de ses membres en particulier. On ne dira plus, par exemple, que le vaste sous-continent indien ne peut pas se faire entendre au sein du Commonwealth. Chacun de ses trois nouveaux membres asiatiques s'exprime par la voix de son propre gouvernement, gouvernement indépendant choisi suivant les méthodes démocratiques. À ce point de vue, non seulement la composition du Commonwealth est-elle modifiée mais aussi la nature de ses institutions et, si l'on peut dire, celle de son être même. Cette nouvelle étape a permis de jeter un pont entre l'Est et l'Ouest et nous a fourni l'occasion de rendre de grands services au monde.

Le Commonwealth a donc démontré une fois de plus sa faculté d'adaptation, ce qu'il n'aurait pu faire s'il avait été organisé dans un cadre fixe et formel sous le signe de la centralisation.

Les États-Unis

Deux nations grandes et actives comme le Canada et les États-Unis ne peuvent vivre côte à côte sans que leurs relations ne posent chaque année de nouveaux problèmes. Il importe que les méthodes et l'esprit que nous apportons à leur solution continuent d'offrir au monde un exemple de ce que doivent être les relations entre nations libres. L'exemple ne vaudrait plus s'il fallait nous déclarer impuissants à régler nos problèmes d'une manière mutuellement satisfaisante. Nos deux nations doivent donc s'appliquer constamment et diligemment à maintenir le respect et la compréhension sur lesquels se fondent nos relations. Les bons sentiments entre États, comme d'ailleurs entre amis ou entre époux, exigent d'être cultivés.

Il ne faudrait pas que le Canada et les États-Unis présument trop de leurs bonnes relations. L'un et l'autre doivent continuer d'examiner leurs problèmes avec intelligence et bonne volonté. Il ne faut pas que, dans nos rapports avec les États-Unis, nous nous montrions trop susceptibles. Reconnaissons leurs responsabilités prépondérantes et leurs efforts prodigieux en tant que champions des puissances démocratiques dans la lutte contre des forces qui, si elles triomphent, mettront fin à la liberté inséparable de notre mode de vie et de celui des Américains. Les États-Unis, d'autre part, doivent reconnaître que nous tenons à jouer notre propre rôle dans les affaires internationales, à y faire notre part. Pour cela, nous devons collaborer sur un pied d'association et non de subordination.

Je rappelle ces principes non parce qu'ils sont méconnus mais parce que, si nous ne les gardons pas présents à l'esprit, ils risqueront d'être méconnus.

Parmi les problèmes canado-américains dont la solution exige la collaboration des deux pays, il en est un qui est particulièrement difficile, c'est celui de la canalisation du Saint-Laurent. Il est évident que nos deux pays pourront, par un effort commun, entreprendre la réalisation de ce vaste projet international. Il a déjà été effectué assez d'études préliminaires pour qu'il soit possible de procéder aux travaux dès qu'aura été donnée l'approbation législative nécessaire. J'espère que le Congrès, à Washington, sera bientôt en mesure de prendre une décision à ce sujet.